

## POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

*Ceci est une politique pancanadienne applicable à Volleyball Canada et aux associations provinciales / territoriales.*

### Définitions

1. Dans la présente politique, les termes suivants signifient :
  - a) « *Diversité* » - La présence et l'intégration d'une variété de personnes ayant des caractéristiques personnelles différentes, en particulier les groupes sous-représentés, dans un groupe ou un organisme
  - b) « *Inclusion* » - L'acceptation de personnes ayant des caractéristiques personnelles diverses dans un groupe ou un organisme indépendamment de ces caractéristiques
  - c) « *Équité* » - Impartialité accordée aux personnes ayant des caractéristiques personnelles diverses
  - a) « *Personnes* » - Fait référence à toutes les catégories de membres et/ou de participants inscrits, selon la définition des statuts de Volleyball Canada et des statuts d'une association provinciale / territoriale, selon le cas, ainsi que toutes les personnes à l'emploi de Volleyball Canada, sous contrat avec Volleyball Canada ou qui prennent part à des activités avec ou au nom de Volleyball Canada ou d'une association provinciale / territoriale, y compris, mais sans s'y limiter, les employés, les fournisseurs, les athlètes, les clubs de volleyball, les entraîneurs, les membres du personnel de mission, les arbitres, les bénévoles, les gestionnaires, les administrateurs, les membres de comité, les parents ou tuteurs, les spectateurs, les membres du conseil d'administration et les dirigeants
  - d) « *Organisme* » - Volleyball Canada et/ou les associations provinciales et territoriales
  - b) « *Associations provinciales / territoriales* » – Les organes directeurs provinciaux / territoriaux membres pour le volleyball dans chaque province / territoire qui sont en règle avec Volleyball Canada
  - e) « *Groupes sous-représentés* » - Les groupes sous-représentés comprennent les femmes, les enfants de familles à faible revenu, les Autochtones, les aînés, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants au Canada et les membres de la communauté LGBTQ2.

### Objectif

2. Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales s'engagent à encourager la diversité, l'inclusion, l'équité et l'accès dans leur administration, leurs politiques, leurs programmes et leurs activités. L'objectif de la présente politique est de s'assurer que Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales offrent aux groupes sous-représentés une gamme équitable de possibilités de participer au volleyball.

### Portée et application

3. La présente politique s'applique à toutes les personnes et aux programmes / événements sanctionnés de tout organisme.

### Procédures

4. Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales s'opposent à toutes les formes de pratiques discriminatoires.

5. Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales appuient l'inclusion et l'accès pour toutes les personnes, y compris celles considérées comme membres d'un groupe sous-représenté, dans tous leurs programmes et activités sanctionnés.
6. Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales encourageront une représentation équitable au sein de leurs conseils d'administration et comités.
7. Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales comprennent qu'un des éléments essentiels pour être un organisme plus inclusif, diversifié et équitable est de s'efforcer d'incorporer les principes d'équité dans l'ensemble des stratégies, plans et mesures de l'organisme, qu'ils soient liés aux programmes techniques, aux opérations, à la gestion d'entreprise, aux commandites, au marketing, aux médias ou aux communications. De plus, Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales s'engagent à le faire de façon continue.

#### **Communications**

8. Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales détermineront les personnes au sein de leurs organismes respectifs qui seront responsables de la mise en œuvre de la présente politique.

#### **Examen et modifications**

9. Toutes les modifications importantes à la présente politique seront soumises à Volleyball Canada pour examen par son comité ad hoc sur les politiques.
10. La présente politique sera examinée tous les deux ans. Toute modification importante de la présente politique sera approuvée par Volleyball Canada et les associations provinciales / territoriales.

#### **Approbaton**

11. Cette politique a été approuvée par Volleyball Canada et son conseil d'administration le 13 octobre, 2020.